DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 JUIN 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents **27** Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI,~~ M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE,~~ Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, ~~Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD,~~ M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants **25** **Pouvoirs** : Pauline BERTONI procuration à Sylvie MASTALERZ, Jocelyn PHILIPPE pouvoir à Alain LELUBRE, Audrey POUCET procuration à Thomas DIOT, Victor LOMBARD procuration à Bernard HASSELIN, Manuella GEOFFROY procuration à Océane ODEN.

Absent : Yohan LECERF.
Excusée : Clarisse RENOTTE.

2026/049

OBJET
Création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet au 1er septembre 2026.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 18 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer la surveillance de la voie publique, la prévention des incivilités, ainsi que la sécurité des administrés.

Il est proposé la création d'un emploi permanent d'**Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)** à temps complet (35/35e), à compter du 1er septembre 2026

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des **adjoints techniques territoriaux** (catégorie C). Le recrutement se fera par voie interne.

L'agent exercera notamment les missions suivantes :

- Surveillance de la voie publique et des espaces communaux ;
- Constatation des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement dans les conditions prévues par la réglementation ;
- Surveillance des abords des établissements scolaires ;
- Information et prévention auprès des usagers ;
- Signalement des anomalies sur le domaine public ;
- Participation aux actions de tranquillité publique de la commune.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (RIFSEEP).

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré à l'Unanimité par 25 Voix Pour

- **Autorise** la création d'un emploi permanent d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) à temps plein à raison de 35H/Semaine à compter du 1er septembre 2026.
- **Dit** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (RIFSEEP).
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 – chapitre 012-
- **Autorise** madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce recrutement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies 24 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

MAIRIE DE ROUSIES
MANDAT 2026

Le Maire,

Carole DEVOS.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication